



Conseil Communautaire du 07 décembre 2017

PROCES VERBAL DE CARENCE

L'an deux mil dix-sept, et le sept décembre à dix-sept heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Des Savanes, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de délibérations de l'hôtel de ville de Kourou, sous la présidence de Monsieur François RINGUET, Président de la CCDS.

Le Président procède à l'ouverture de la séance puis à l'appel nominal des membres.

Etaient présents :

Messieurs François RINGUET, Didier BRIOLIN, Stéphane ANTOINETTE, Christian PITTA, Sylvio BOCAGE
Madame Emilie VENTURA –CLET

Absents excusés ayant donné procuration :

France CLET-COURAT à Christian PITTA
Wansy JEAN-FORT à Emilie VENTURA-CLET
Daniel MANGAL à François RINGUET
Céline ZULEMARO à Stéphane ANTOINETTE

Absents non Excusés :

Denis BURLLOT, Vanessa BOIS-BLANC-CHASE, Gilles DUFAIL, Pierre HO-WEN-SZE, Enrico WILLIAM, Jean-Etienne ANTOINETTE, Claudine CAILLOT, Edgard CHOCHO, Armide MATHIEU, Françoise FREDOC, Eddy GABRIEL, Yamilé GUILLY, Jean-Claude HORTH, René-Serge HORTH, Marie JEAN-BAPTISTE, Line LETARD, Annick LEVEILLE-ARON, Jean-Claude MADELEINE, Myriam MARIN, Isabelle NIVEAU, Jacquy PIERRE-MARIE, Annie ROBINSON, Justine SAIBOU, Cornélie SELLALI BOIS-BLANC, Jean-Marie TORVIC

Le Président constate que seuls six (6) conseillers communautaires sont présents alors que le quorum est fixé à 18 (dix-huit).

Le Président décide l'ajournement de la séance et fixe la date du prochain conseil au **jeudi 14 décembre 2017 à dix-sept heures**, dans la salle de délibérations de l'hôtel de ville de Kourou, sur le même ordre du jour.

Le Président rappelle que les décisions seront prises à la majorité des votes émis quel que soit le nombre de conseillers présents lors de cette deuxième séance.

La séance est levée à 17 h 30.

Fait à Kourou, le 07 décembre 2017

Le Président

